

PNPP* et substances de bases utilisables en viticulture

<http://substances.itab.asso.fr/fiches-substances-de-base>

Un PNPP (Produit Naturel Peu Préoccupant) est composé exclusivement : soit de substances de base (art 23 reg (CE) n°1107/2009, soit de substances naturelles à usage biostimulant.

Nom courant	Année d'inscription	Usage vigne	Conditions d'utilisation	Autorisé en AB	Exemple de noms commerciaux
Bicarbonate (hydrogénocarbonate) de sodium	2015	fongicide oïdium	BBCH 12 à 89 ; dose 2,5 à 5 kg/ha de substance active ; 1 à 8 applications à intervalle de 10 jours ; éviter les applications en plein soleil ; DAR 1 jour	oui	
Chlorure de sodium	2017	fongicide oïdium	BBCH 10 à 57 ; dose 1,2 à 4 kg/ha de substance active ; 1 à 2 applications ; maxi 6 kg/ha / 12 mois (de préférence ne pas pulvériser chaque année, uniquement en cas d'urgence) ; DAR 30 jours	oui	
Chlorure de sodium	2017	insecticide tordeuses de la grappe (<i>Eudemis</i>)	BBCH 55-57 / 75-77 / 83-91 ; dose 1,2 à 3,6 kg/ha de substance active ; 1 à 3 applications ; maxi 6 kg/ha / 12 mois (de préférence ne pas pulvériser chaque année, uniquement en cas d'urgence) ; DAR 30 jours	oui	
Ecorce de saule (<i>Salix cortex</i>)	2015	fongicide mildiou / oïdium	BBCH 10 à 57 ; dose 0,222 à 0,666 kg/ha de substance active ; 2 à 6 applications à intervalle de 7 jours ; pas d'application par forte température (>28°C) ; pas de DAR	oui	Salix (Biovitis) Saule (Phylae) Saule (Vitz)
Fructose	2015	insecticide (cicadelle de la flavescence dorée)	BBCH 17 à 57 (non utilisable en lutte obligatoire) ; dose 0,015 kg/ha, 3 applications à 7 jours d'intervalle, application tôt le matin, avant 9h ; utilisation en mélange avec le saccharose conseillé	oui	
Fructose	2015	fongicide mildiou (extension 2020)	BBCH 10 à 57 ; dose 0,01 à 0,02 kg/ha ; applications avant 9h (heure solaire) ; jusqu'à 12 applications à 15 jours d'intervalle	oui	
Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	2015	fongicide oïdium	BBCH 12 à 89 ; dose 2,5 à 5 kg/ha de substance active ; 1 à 8 applications à intervalle de 10 jours ; éviter les applications en plein soleil ; DAR 1 jour	oui	Carpet (Ascenza),
Lactosérum (petit-lait)	2021	fongicide oïdium	BBCH 10 à 57 ; dose 0,36 à 2,4 kg/ha de substance active ; applications à 7 à 10 jours d'intervalle	oui	
Lait de vache	2020	fongicide oïdium	BBCH 07 à 57 ; dose 0,01 à 0,12 kg/ha ; applications avant 9h (heure solaire) ; 3 à 6 applications à 6 à 8 jours d'intervalle	oui	
Lécithines	2015	fongicide mildiou / oïdium	BBCH 11 à 85 ; dose 0,075 à 0,225 kg/ha de substance active ; 3 à 12 applications à intervalle de 5 jours ; DAR 30 jours	oui	
Ortie (<i>Urtica sp.</i>)	2017	fongicide mildiou, acaricide, insecticide	jusqu'au stade BBCH 89 ; dose 4,5 à 9 kg/ha de substance active ; 1 à 6 applications à intervalle de 7-21 jours ; DAR 7 jours	oui	Varesco (Ascenza) Urtica (Biovitis) Ortie (Phylae) Ortie (Vitz)
Prêle (<i>Equisetum arvense</i>)	2014	fongicide mildiou / oïdium	BBCH 10 à 57 ; dose 0,2 à 0,6 kg/ha de substance active ; 2 à 6 applications à intervalle de 7 jours ; pas de DAR	oui	Equisetum (Ascenza) Arvense (Biovitis) Prêle (Phylae) Prêle (Vitz)
Saccharose / sucrose	2014	insecticide (cicadelle de la flavescence dorée) (extension 2020)	BBCH 17 à 57 (non utilisable en lutte obligatoire) ; dose 0,015 kg/ha, 3 applications à 7 jours d'intervalle, application tôt le matin, avant 9h	oui	
Saccharose / sucrose	2014	fongicide mildiou (extension 2020)	BBCH 10 à 57 ; dose 0,01 à 0,02 kg/ha ; applications avant 9h (heure solaire) ; jusqu'à 12 applications à 7 jours d'intervalle	oui	
Vinaigre	2015	désinfection d'outils		oui	
Charbon argileux	2017	fongicide esca : enfouissement des granulés dans le sol	500 kg/ha, 1 application / 3 ans	non	ESKprotect (Agrisynergie)
Talc E553b	2018	fongifuge oïdium / barrière physique	BBCH 20 ; dose 12,75 kg/ha ; 2 à 5 applications à 3 à 4 semaines d'intervalle http://substances.itab.asso.fr/wp-content/uploads/2020/01/Talc.pdf	non*	Invelop (Compo Expert)
			* Utilisable en AB pour son application en Matière Fertilisante et en Barrière Physique. Pour la partie action fongifuge, l'inclusion du talc en AB est en cours		

*source : base de données nationale des spécialités phytosanitaires vigne source : le coût des fournitures en viticulture et œnologie et le groupe de travail Chambre d'agriculture "base de données nationale des spécialités phytosanitaires vigne"

Ce tableau ne pourra pas être responsable de l'accident ou de la mauvaise mise en œuvre des produits phytosanitaires, résultant d'erreurs typographiques ou autres qui auraient pu figurer dans ces documents.